

17.—De la Commission des Marchés, demandant un crédit additionnel de \$175.

Renvoyé à la Commission des Finances.

18.—De la Commission des Marchés, à l'effet d'adjuger un contrat pour l'érection des abris à la Place Viger.

Question différée à la demande de M. l'échevin Payette.

19.—De la Commission Spéciale instituée pour étudier les accusations formulées contre le surintendant du service de l'Incinération.

Question différée à la demande de M. l'échevin Laviolette.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier adjoint de la Ville.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 27 DECEMBRE

ORDRE DU JOUR

RAPPORTS.

1. *Finances.*—Pour nommer les évaluateurs pour l'année prochaine.
2. *Législation.*—Sur les amendements à la charte.
3. *Spéciale.*—Re renouvellement du contrat de la Cie d'Eclairage, de Chauffage et de Force motrice de Montréal.
4. *Minorité de la Commission Spéciale.*—Re renouvellement du contrat de la Cie d'Eclairage, de Chauffage et de Force motrice de Montréal.

MOTION.

5. *Roy.*—Pour produire de l'électricité par l'incinération des déchets.

RAPPORTS

6. *Spéciale.*—Re accusations contre le surintendant du service de l'Incinération.
7. *Incendies et Eclairage.*—Pour opérer le virement d'un montant de \$200.
8. *Marchés*—Pour adjuger l'entreprise de la construction d'abris sur la Place LeRoyer.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.



Rue Saint-Antoine

(3ème Section)

Dans l'instance de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (3ème section — côté Sud.) de la rue Windsor à la rue de la Montagne, dans le quartier St-Antoine de la Cité de Montréal.

Avis public est par les présentes donné que les Commissaires dans l'instance de l'expropriation plus haut citée ont terminé les procédures d'évaluation et déposé leur rapport de telle évaluation au bureau du soussigné, ainsi que le requiert la loi, et que lundi, le trente-unième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, ledit rapport sera soumis à la Cour Supérieure, pour le District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en division de pratique (chambre No 31) au Palais de Justice de cette Cité, pour être homologué.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 20 décembre. 1906.

17.—From Market Committee for an additional appropriation of \$175.

Referred to Finance Committee.

18.—From Market Committee to award contract for shelters at Place Le Royer.

Consideration deferred at the request of Ald. Payette.

19.—From Special on the investigation of the charges against the superintendent of the Incineration department.

Consideration deferred at the request of Ald. Laviolette.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX the Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING OF THE 27th OF DECEMBER

ORDER OF THE DAY

REPORTS.

1. *Finance.*—To appoint assessors for the coming year.
2. *Legislation.*—On amendments to the Charter.
3. *Special.*—Re Montreal Light, Heat & Power Co's renewal of contract.
4. *Minority of Special.*—Re Montreal Light, Heat & Power Co's renewal of contract.

MOTION.

5. *Roy.*—To produce electricity from garbage.

REPORTS.

6. *Special.*—Re charges against superintendent of incineration department.
7. *Fire and Light.*—To vary a sum of \$200.
8. *Market.*—To award contract for shelters at Place LeRoyer.

L. O. DAVID,
City Clerk.



St. Antoine Street

(3rd Section)

In the matter of expropriation for the widening of St. Antoine street (3rd section)—south side,—from Windsor street to Mountain street, in the St. Antoine ward of the City of Montreal.

Public notice is hereby given that the Commissioners in the above mentioned matter of expropriation have completed the proceedings of appraisal and deposited their report of such appraisal in the office of the undersigned, as required by law, and that on Monday, the thirty-first day of December instant, at half past ten of the clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, the said report will be submitted to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No 31) at the Court House of this City, for homologation.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 20th December, 1906.